

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCACTION 25 juin 2026	L'an deux mille vingt-six, le 1 ^{er} juillet à 20h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 25 juin 2026	<u>Etaient présents</u> : MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 24 VOTANTS : 28	M. BREHIER, MME RAFOUJALT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, M. COUTURIER, MME CAILLON, M. PAYEN, M. WERLE, MME PICARD, MME VINCENT, MME PALA, M. GOUSSEFF, M. MORAND-MINVIELLE et MME GUILLOTIN formant la majorité des membres en exercice. <u>Absents représentés</u> : M. CHATTAHI par MME PROT, MME LECOUCPEUR par MME PICARD, M. GONCALVES par MME CLERVILLE et M. DA VEIGA FERNANDES par MME GUILLOTIN <u>Absente excusée</u> : MME MEYER M. COUTURIER a été élu secrétaire de séance.

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACCORD-CADRE RELATIF
À L'ACHAT DE CARBURANT, DE RECHARGE SUR BORNES ÉLECTRIQUES ET DE
PRESTATIONS ASSOCIÉES PAR CARTES ACCRÉDITIVES EN STATION-SERVICE**

Monsieur PIERRON, Maire Adjoint aux Finances et aux Affaires Administratives de la commune d'Egly, expose à l'assemblée que dans le cadre de sa politique de mutualisation des achats, Cœur d'Essonne Agglomération propose à ses communes membres de constituer un groupement de commandes portant sur l'achat de carburant, la recharge sur bornes électriques ainsi que les prestations associées accessibles par cartes accréditatives en station-service.

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, ce dispositif permet à plusieurs acheteurs publics de regrouper leurs besoins afin d'optimiser les conditions d'achat tout en conservant une gestion autonome de l'exécution des prestations relevant de chacun des membres.

Il précise que la convention constitutive prévoit que Cœur d'Essonne Agglomération assure, à titre gratuit, les missions de coordonnateur du groupement. À ce titre, elle sera chargée de l'ensemble des opérations nécessaires à la préparation, à la passation et à l'attribution du marché public correspondant. Chaque collectivité adhérente demeurera ensuite responsable de l'émission de ses commandes, du suivi des prestations et du règlement des dépenses qui lui sont propres.

Il ajoute que l'adhésion à ce groupement présente un intérêt pour la commune en permettant de simplifier les procédures de consultation, de bénéficier d'une démarche d'achat mutualisée et de rechercher des conditions tarifaires plus avantageuses pour l'approvisionnement des véhicules et équipements municipaux.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8 relatifs au groupement de commandes,

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'accord-cadre relatif à l'achat de carburant, de recharge sur bornes électriques et de prestations associées par cartes accréditatives en station-service,

VU l'avis favorable de la commission des finances et des affaires administratives du 24 juin 2026,

CONSIDÉRANT la proposition de Cœur d'Essonne Agglomération de coordonner, à titre gracieux, un groupement de commandes afin de répondre aux besoins communs en matière de carburant, de recharge sur bornes électriques et de prestations associées par cartes accréditatives en station-service ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et de potentielles économies financières,

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 091-219102076-20260701-ACTE20260583-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Contre	Abstention	Pour	Votants
0	0	0	28

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes, proposé par Cœur d'Essonne Agglomération, pour l'achat de carburant, de recharge sur bornes électriques, et de prestations associées par cartes accréditives en station-service ;

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes désignant Cœur d'Essonne Agglomération coordonnateur du groupement et l'habilitant à lancer, attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention ;

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier ;

DÉCIDE que les dépenses inhérentes à l'exécution du marché pour l'achat de carburant, de recharge sur bornes électriques et de prestations associées par cartes accréditives en station-service seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en

Sous-Préfecture le : 07/07/2026
et de la publication le : 08/07/2026
Le Maire



Benoît FRIMON-RICHARD



Pour extrait conforme
Le Maire

Benoît FRIMON-RICHARD